

REPUBLIQUE DU NIGER

— — — — —

MINISTERE DU COMMERCE

— — — — —



Projet Annuel de Performance 2023

JUILLET 2022

Sommaire

1	MOT DU MINISTRE	1
2	INTRODUCTION	2
3	SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	3
3.1	Mission du Ministère	3
3.2	Présentation de l'objectif stratégique	3
3.3	Principaux résultats stratégiques	3
3.4	Evolution du budget	4
3.5	Présentation du cadre stratégique des programmes	4
4	PAP DES PROGRAMMES	6
4.1	PROGRAMME 185 : Promotion du Commerce	6
4.1.1	Objectif du programme	6
4.1.2	Résultats attendus du programme	6
4.1.3	Indicateur et cibles	6
4.1.4	Présentation des actions et des mesures	7
4.1.5	Programmation financière	7
4.1.6	Budgétisation du programme	8
4.1.7	Développement sur les AE et CP	10
4.1.8	Développement sur le plafond des emplois	10
4.1.9	Responsabilités au sein du programme :	10
4.2	PROGRAMME 186 : Promotion du Secteur Privé	11
4.2.1	Objectif du programme	11
4.2.2	Résultats attendus du programme	11
4.2.3	Indicateur et cibles	11
4.2.4	Présentation des actions et des mesures	12
4.2.5	Programmation financière	12
4.2.6	Budgétisation du programme	13
4.2.7	Développement sur les AE et CP	14
4.2.8	Développement sur le plafond des emplois	14
4.2.9	Responsabilités au sein du programme	14
4.3	PROGRAMME 184 : Pilotage et Administration de la politique Commerciale et de la Promotion du Secteur Privé	15
4.3.1	Objectif du programme	15
4.3.2	Résultats attendus du programme	15
4.3.3	Indicateur et cibles	15
4.3.4	Présentation des actions et des mesures.	16
4.3.5	Programmation financière	17
4.3.6	Budgétisation du programme	18
4.3.7	Développement sur les AE et CP	19
4.3.8	Développement sur le plafond des emplois	19
4.3.9	Responsabilités au sein du programme	19
5	ANNEXES	20
	Annexe 1 : Programme 185 : Promotion du Commerce	20
	Annexe 2 : Programme 186 : Promotion du Secteur Privé	34
	Annexe 3 : Programme 184 : Pilotage et Administration de la Politique Commerciale et de Promotion du Secteur Privé	42

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Evolution du budget global du MC relativement aux lois de finances initiales (LFI)</i>	4
<i>Tableau 2 : Tableau de synthèse des programmes</i>	5
<i>Tableau 3 : Indicateurs du Programme 185 « Promotion du commerce »</i>	6
<i>Tableau 4 : Présentation des actions du Programme 185</i>	7
<i>Tableau 5 : Programmation financière du Programme 185 « Promotion du commerce »</i>	7
<i>Tableau 6 : Budgétisation 2023 par action du Programme 185</i>	8
<i>Tableau 7 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés du Programme 185 en effectif</i>	10
<i>Tableau 8 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés du Programme 185 en montant</i>	10
<i>Tableau 9 : Cibles du Programme 186 « Promotion du Secteur Privé»</i>	11
<i>Tableau 10 : Actions du Programme 186« Promotion du Secteur Privé »</i>	12
<i>Tableau 11 : Programmation financière du Programme 186 « Promotion du Secteur Privé»</i>	12
<i>Tableau 12 : Budgétisation 2023 par action du Programme 186 « Promotion du Secteur Privé »</i>	13
<i>Tableau 13 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés du Programme 186 en effectif</i>	14
<i>Tableau 14 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés du Programme 186 en montant</i>	14
<i>Tableau 15 : Cibles du Programme 184 « Pilotage et Administration de la politique Commerciale et de la promotion du secteur privé »</i>	15
<i>Tableau 16 : Actions du Programme 184 « Pilotage et Administration de la politique Commerciale et de la promotion du Secteur Privé »</i>	16
<i>Tableau 17 : Programmation financière du Programme 184 « Pilotage et Administration de la politique Commerciale et de promotion du secteur privé»</i>	17
<i>Tableau 18 : Budgétisation 2023 par action du Programme 184</i>	18
<i>Tableau 19 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés du Programme 184 en effectif</i>	19
<i>Tableau 20 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés du Programme 184 en montant</i>	19

1 MOT DU MINISTRE

Les réformes financières et budgétaires en cours, conformément à la Directive 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant loi des Finances au sein de l'Union, transposée par la Loi n°2012-09 du 26 mars 2012, portant Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), consacrent l'élaboration des documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) et du Projet Annuel de Performance (PAP) par les départements ministériels et les institutions non constitutionnelles. Dans ce cadre, mon Département Ministériel a élaboré et transmis dans un premier temps son DPPD 2023-2025 puis ce Projet Annuel de Performance 2023. Ceux-ci sont une déclinaison de la feuille de route 2022-2026 de mon département ministériel, élaborée en alignement au nouveau PDES 2022-2026.

Le PAP respecte les consignes et les outils mis en place par le Ministère des Finances et respecte pleinement les orientations du Gouvernement qui relèvent de mon département. En effet, mon ministère est responsabilisé pour la mise en œuvre des politiques publiques du Niger en matière de Commerce et de Promotion du Secteur Privé. De ce fait, il participe également à la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Sociale (PDES) du Niger.

Ainsi, ce PAP, porte sur trois (3) programmes dont celui de la « Promotion du Commerce », de la « Promotion du Secteur Privé » ainsi que celui du « Pilotage et administration de la politique commerciale et de promotion du secteur privé », apporte, conformément à la vision du gouvernement, des réponses adéquates aux besoins des populations de nos villes et campagnes à travers :

- la lutte contre la vie chère ;
- l'amélioration des conditions d'accès aux marchés ;
- la disponibilité et l'accessibilité en quantité et en qualité des produits de première nécessité à travers des actions concrètes touchant entre autres le SIMA et l'OPVN, etc.;
- le développement des initiatives privées et des Petites et Moyennes Entreprises compétitives ;
- l'intégration économique réussie notamment régionale dans le cadre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) ;
- l'amélioration du climat des affaires à travers la mise en œuvre des réformes structurantes et la redynamisation du Dialogue Public-Privé.

Les trois (3) programmes présentent une prévision de dépenses de **7 674 197 943 FCFA** dont **7 131 615 651 FCFA** sur ressources propres de l'Etat et **542 582 292 FCFA** sur financement extérieur. Cette enveloppe est certes modeste au vue, de l'évolution récente des interventions du gouvernement dans le domaine de la sécurité alimentaire avec la réserve alimentaire stratégique mais aussi, au vue des priorités du pays, notamment le développement de l'essor du commerce et du secteur privé pour une transformation structurelle de notre économie.

C'est pourquoi, j'ose espérer que compte tenu de l'importance qu'accordent les plus Hautes Autorités de la 7^{ème} République, au premier Chef, SEM BAZOUM MOHAMED, Président de la République, Chef de l'État, aux questions liées au développement du commerce et du secteur privé, de ressources supplémentaires seront allouées à mon département ministériel afin de lui permettre d'accomplir adéquatement ses missions.

Le Ministre

ALKACHE ALHADA

2 INTRODUCTION

- Contexte : LOLF et PAP

Adoptée dans le souci d'atteindre les objectifs de développement économique et social du Niger pour une meilleure efficacité des dépenses publiques, la Loi n° 2012-09 du 26 mars 2012, portant Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), consacre entre autres, l'obligation pour chaque Ministère sectoriel et Institution non constitutionnelle d'élaborer un Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Cette loi constitue une réforme majeure dans la gestion des finances publiques à travers notamment l'approche programme qui consacre le passage de la logique de moyen à celle de résultat. Le Niger a ainsi décidé de basculer en mode programme à partir du 1^{er} janvier 2018. Cette échéance impose le respect d'un certain nombre de conditions dont principalement l'élaboration d'un Projet Annuel de Performance (PAP). Le PAP 2023 tire ainsi sa source dans le DPPD 2023-2025.

Le Ministère du Commerce est résolument engagé dans ce processus de réformes budgétaires. Ce qui lui permettra d'atteindre des meilleures performances pour ainsi rendre le Niger plus attractif et intégré dans les chaînes de valeurs africaines et mondiales à travers la promotion des investissements privés productifs, e du partenariat économique.

- Objet du PAP

Le PAP est un document de plaidoyer, de pilotage et d'information qui a pour finalité d'exposer le projet de performance associé à chaque programme. Son objectif est d'opérationnaliser le DPPD pour l'année 2023.

- Présentation des programmes

Trois (3) programmes ont été formulés par le Ministère du Commerce (MC).

Il s'agit de :

- Programme 1 (185) : Promotion du Commerce¹ ;
- Programme 2 (186) : Promotion du Secteur Privé ;
- Programme 3 (184) : Pilotage et administration de la politique commerciale et de la promotion du secteur privé.

- Contenu du PAP

Le PAP du MC est structuré comme suit :

- D'abord une Synthèse stratégique du Ministère ;
- Ensuite le PAP par programme ;
- Et enfin les Annexes.

¹ En lieu et place de « Développement du Commerce », pour respecter la cascade entre le niveau de planification. En effet, une action majeure du PDES 2022-2026 est libellée ainsi.

3 SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

3.1 Mission du Ministère

Conformément au décret n° 2022-010/PRN du 05 janvier 2022, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués et le décret n° 2022-011/PM du 05 janvier 2022, précisant les attributions de certains membres du Gouvernement : le Ministère du Commerce est chargé, en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de Commerce conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

3.2 Présentation de l'objectif stratégique

Le MC, conformément à ses missions a défini un objectif stratégique à savoir « Développer un secteur privé dynamique créateur de richesse et pourvoyeur d'emplois.

3.3 Principaux résultats stratégiques

Les résultats attendus sont :

- Les échanges commerciaux du Niger sont promus ;
- L'environnement des affaires est attractif et favorable au développement des PME ;
- La gouvernance et la performance des structures du Ministère sont améliorées.